

Ville de Nancy Centre Communal d'Action Sociale - **Dr Branchereau**



La ville de Nancy offre 350 places d'accueil en foyer résidence et les immigrés vieillissants y sont accueillis au même titre que les autres personnes âgées.

Les conditions d'entrée sont liées au degré d'autonomie de la personne (GIR) et à sa capacité à intégrer la communauté du foyer.

Nous relevons, actuellement, la présence dans nos foyers de six personnes d'origine immigrée. Il semble que la plupart des immigrés âgés préfèrent rester dans un foyer Adoma ou dans leur logement privé.

Je suis amené par ailleurs, à intervenir en ville à la suite du signalement d'une personne âgée semblant en danger ou en perte d'autonomie. Les signalements sont le fait de voisins ou de logeurs. Ils sont motivés par l'existence d'un trouble du comportement, d'un déficit d'hygiène, de signes de fragilité physique constatés. Parfois aussi le signalement est dû à l'existence de loyers impayés.

Je suis intervenu ces dernières années auprès de cinq personnes en danger d'origine immigrée.

Les personnes en perte d'autonomie vivent souvent dans des conditions de logement précaires. Le suivi médical par un médecin traitant est très intermittent et l'observance des

traitements proposés est mauvaise. Ces maghrébins âgés bénéficient rarement d'une aide à domicile (une fois sur cinq personnes suivies).

Mon rôle auprès de ces personnes a été de rétablir une prise en charge médicalisée, d'améliorer l'aide à domicile et souvent d'orienter ces personnes vers une structure adaptée (de type EHPAD) en collaboration avec les travailleurs sociaux de notre service ou du Conseil Général et du Réseau gérontologie Gérard Cuny.

La plupart des immigrés vieillissants rencontrés dans ce contexte étaient des personnes isolées sans famille en métropole. Il existait néanmoins souvent dans leur entourage des personnes bienveillantes mais ne pouvant intervenir dans leur quotidien. Une des personnes que j'ai suivies récemment a pu bénéficier d'un retour en Algérie dans sa famille grâce à un voyage organisé par le Conseil Général 54 après un accueil de quelques semaines dans un EHPAD de la périphérie de Nancy. En somme, les difficultés rencontrées dans la prise en charge des immigrés vieillissants semblent surtout dues à l'isolement et à la perte d'autonomie de ces personnes, en ce qui concerne les situations que j'ai eues à traiter.

Ces personnes requièrent un accompagnement attentif après l'établissement de rapports de confiance. Le travail en réseau des intervenants médicaux et sociaux prend là toute sa valeur.